

Procès en appel de France Télécom Orange

Les anciens dirigeants nient encore leur responsabilité !

Après deux semaines de procès, les anciens dirigeant.e.s commencent à perdre leur assurance : ils contestent toujours leur rôle dans la crise sociale de France Télécom - Orange, mais les témoignages et les pièces du dossier d'instruction les font vaciller.



« Je n'étais pas là », « je n'étais pas au courant », « ce n'était pas mon périmètre », « cela ne relevait pas de ma responsabilité », « je ne connaissais pas cette personne », « je devais redresser une entreprise et faire face à la concurrence... » répètent Didier Lombard, Louis-Pierre Wenès Jacques Moulin Jean-Patrick Chérouvrier ou Brigitte Dumont.

Devant l'absence de l'ancien DRH Olivier Barberot, qui n'a pas souhaité continuer son appel, les prévenus ajoutent en chœur à leur système de défense : « c'était Barberot ! ».

Ce n'est bien sûr ni élégant, ni la vérité. Les preuves existent, de la mise en place d'un

système national qui visait à pousser les salarié.e.s hors de l'entreprise, en s'appuyant sur toute la ligne hiérarchique !

L'issue d'un procès n'est jamais certaine, mais il apparaît désormais probable que la Présidente confirmera le jugement de 2019. Cela a son importance, alors que les politiques des entreprises sont de plus en plus dures pour les salarié.e.s : précarité, salaires en berne, conditions de travail dégradées, pressions au départ...

Ce procès va réparer sans doute le passé de France Télécom Orange, mais il a aussi tout son sens pour l'avenir du monde du travail !

Pour suivre le procès, connectez vous sur <<https://proceslombard.fr>>

Sud

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 24 mai 2022

Une procédure d'indemnisation qui prouve l'état de crise sociale...

23 millions € d'indemnisation

Avant même la fin du procès de 2019, qui a permis de verser 3 millions € d'indemnisation aux parties civiles, la direction d'Orange avait accepté de mettre en route, à la demande des syndicats, une procédure d'indemnisation pour les salarié.e.s qui se déclareraient victimes de la politique de l'entreprise entre 2007 et 2010.

Au final, ce sont 1 800 dossiers de saisine qui ont été collectés et traités par une commission indépendante, entraînant le versement de plus de 20 millions d'euros d'indemnités.

Reste 300 dossiers à traiter

Avant le début du procès en appel, une réunion de bilan de cette procédure a eu lieu le 4 mai à Bridge, avec la participation des fédérations syndicales et de Stéphane Richard, Christel Heydemann, ainsi que Gervais Pélissier et les membres de la commission d'indemnisation.

Un des buts de cette réunion était de confirmer la poursuite de cette procédure, avec le traitement d'environ 300 dossiers rejetés par la commission et qui feront l'objet d'un réexamen devant un groupe d'experts, si les salariés concernés le souhaitent.

Le groupe d'expert est composé de M. Yves-André Leroux, Mme Sophie Abib, Mme Marie Juliette Fritz (Direction juridique), Mme Isabelle Soulard (Directrice accompagnement et soutien, Orange France), M. Régis Aubert (Mission de

médiation), Mme Sabine Naugès et M. Alain André (anciens membres de la commission).

Les conditions pour engager un réexamen sont les suivantes :

- ➡ faire un nouveau dossier de saisine qui présente un « *élément nouveau* » susceptible d'entraîner une indemnisation ;
- ➡ A noter que la direction ajoute un 12ème critère à la liste des préjudices cités au procès de France Télécom, le fait d'avoir détenu un mandat de représentation du personnel (DP, CHSCT, RS, CE) ;
- ➡ envoyer le dossier à la commission avant la fin juin, sur l'adresse indiquée ci-dessous, par l'intermédiaire d'un syndicat ou directement. Nous vous conseillons de passer par l'intermédiaire d'un syndicat pour vous aider à reformuler votre dossier. La fédération SUD a traité 720 dossiers sur les 1 800 enregistrés. Vous pouvez prendre contact avec nous à l'adresse : [<dossier.saisine@proceslombard.fr>](mailto:dossier.saisine@proceslombard.fr).

Un désaveu pour les prévenus ?

Cette procédure d'indemnisation est une preuve de plus sur la situation de crise dans laquelle se trouvait France Télécom - Orange dans les années du plan NExT.

La direction d'Orange a d'ailleurs fait une déclaration au début du procès en appel, reconnaissant le statut de victime aux salarié.e.s indemnisé.e.s, sans toutefois en tirer toutes les conséquences. Mais il faudra quand même choisir son camp...

L'adresse de la commission de recours :

[<commission-experts.reexamenhorsmandats@orange.com>](mailto:commission-experts.reexamenhorsmandats@orange.com)



**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

